

Le quorum étant atteint, et avant d'ouvrir monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil d'ajouter aux débats deux questions.

- Projet scolaire de l'école Louis Sclavis
- Charte E N T du Conseil Général
- Le conseil donne son accord à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20 H, Monsieur Urbaniak est nommé secrétaire de séance, rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 27-09-2011
Rapport du Maire
Travaux ateliers communaux (plan de financement)
Location 3 rue du Calvaire
Achat terrain parcelle E 663 Sole Triquet
Maisons rue de Nesle Lancement d'une procédure Bien sans maître
Maisons rue de la Cité Lancement d'une procédure bien sans maître
Location 25 grande rue à canisy
Exutoire rue du Craon Dossier de demande de subvention
Modification budgétaire (entretien Bâtiment)
Projet scolaire de l'école Louis Sclavis
Charte E N T du Conseil Général
Questions diverses

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2011.

Chaque membre du conseil a reçu le compte rendu de la séance du 27 Septembre 2011 avec sa convocation, Monsieur le Maire demande si une remarque ou une modification est nécessaire.

Aucune remarque n'est soulevée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire détaille ses actions réalisées depuis le dernier conseil,

➤ **En affaires courantes**

- La toiture de Canisy a été remise en état par la société C R H qui nous a proposé une couverture en tuile pour le même prix que la tôle qui était prévu. Le garage a été également recouvert.
- Le mur coté Ouest du logement sera à rejointoyer prochainement, des devis vont être demandés
- En entretien bâtiment nous avons rencontré des urgences concernant le pignon ouest de la salle des sports qui s'était désolidarisé de la structure et risquait de chuter sur les élèves. J'ai pris la décision de faire intervenir en urgence la société Auterives qui était sur place, pour effectuer la réparation. C'est terminé.
- Le Bâtiment, anciennement atelier du garde, prévu pour la bibliothèque scolaire me causait beaucoup de soucis, les travaux de remise en état n'en finissent pas et de plus le mur coté passage scolaire s'écartait de plus en plus, j'ai fais passer un technicien qui a proposé la pose d'une croix de saint André pour solidifier l'ensemble, j'ai lancé sa réparation de suite par la société auterives, j'en ai

profité pour qu'il effectue la remise en état du sol également, le reste sera terminé par notre employé.

- Je tiens à renseigner ce conseil sur le fait que Maître Raverdy a cessé son activité et cédé son étude à Maître MAURETTE Sébastien, que j'ai rencontré pour de futurs dossiers communaux.
- Nous avons parlé de dossier de particulier en vu d'intervenir dans le cadre de conciliateur. (Un dossier en cours)
- Nous avons également parlé des ruines de notre commune et convenu d'une action dont je vous parlerai plus loin
- 3 nouvelles constructions sur notre commune, rue du Clos, rue de Nesle et Rue du Craon + un nouveau permis de construire rue de l'espérance. Et le dernier terrain vermeire rue de Nesle
- Suite à ma demande, maitre Grave, liquidateur Chantoiseau « Hansart » m'a répondu que la dernière offre de rachat à été refusée par le vendeur, elle était de 250 000 €. Suite à une remarque en réunion d'adjoint il a été évoqué la possibilité que la commune se porte acquéreuse de l'ensemble dans le but d'y construire un pôle scolaire. C'est en étude de faisabilité, j'ai demandé une visite des lieux par le conseil.
- Je tiens à rassurer ce conseil sur l'intervention de la gendarmerie le Mardi 8 novembre à l'école Louis Sclavis, il s'agissait d'un exercice de mise en sécurité avec contrôle de la vitesse des véhicules aux abords de l'école, aux heures d'entrée et de sortie scolaire.
- Un point a été fait sur le retour des subventions. Portes et fenêtres Mairie et école, tout à été reversé. Une demande supplémentaire dans le cadre de C.E.E (certificats d'énergie économisée) a été faite, en attente.
- Participation aux différentes réunions de commission:
- à la CDAC à Amiens commission Départementale d'Aménagement Commerciale (2 dossiers)
- à la CCAF à Languevoisin Commission Communale d'Aménagement Foncier prochaine réunion le 30/11 précédée par une réunion communale le 28/11, on devra choisir la position de la commune.
- Au Conseil d'école de rentrée scolaire 2011
- Au SIVOS de Péronne
- A l'Habitat indigne à Nesle et à Péronne
- Du coté employé, je signale que nous avons eu la présence d'un T.I.G pendant 100 Heures, sous le tutorat de Patrick, et cela s'est très bien passé
- Au conseil d'école il a été question de l'effectif grandissant, et surtout de la maternelle qui n'est pas assez grande pour les 32 petits de TPS, PS et MS, j'ai signalé que le conseil en était conscient et qu'une réflexion était menée sur ce sujet,
- A ce conseil scolaire Il a été question
 - De l'exercice de mise en sécurité où le système de sirène a fait défaut, (réparée depuis),
 - Du projet de sortie scolaire que nous évoquerons plus loin,
 - Du problème d'intercommunication entre les classes,
 - Du nombre de toilettes insuffisantes du coté maternelle, (3 pour 52 petits)
 - D'un problème de clés qui pouvait se régler sans venir en conseil de classe.
 - Et Le règlement intérieur a été validé par les nouveaux membres.

- En fin de séance je présenterai la dernière visite d'un aménageur. (Jamart) pour une solution à la maternelle
- Au SIVOS de Péronne , une bonne nouvelle, la participation des communes, qui devait augmenter, ne le sera pas , elle sera maintenue à la même valeur qu'en 2011, je rappelle qu'elle est fiscalisée.
- A l'habitat indigne le manque de logements s'est fait remarquer, la qualité des bailleurs aussi, et surtout le manque de moyen pour les collectivités d'intervenir dans ces conflits car nous ne disposons pas de logements temporaires de libres
- Dans le cadre du PIG (programme d'intérêt général), les dossiers de réhabilitation de maisons trainent le pas car l'ANAH a revu à la baisse ses aides, les propriétaires bailleurs ne sont plus si bien aidés, plus de contraintes pour obtenir les aides.

Les membres du conseil prennent notes de ces actions,

➤ **Ancienne COOP, ou PICATEL au 3 Rue du Calvaire**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, vous m'avez autorisé à lancer la modification de l'ensemble, une première partie a été réalisé à l'arrière du bâtiment par la réouverture de l'accès à l'étage par l'escalier, la séparation du local du bas et de la Bibliothèque a été réalisé également.

Il reste l'aménagement de l'étage en logement ainsi que la séparation et l'aménagement des ateliers municipaux.

Le Coût de l'ensemble s'élève à 30 000 Euro, Je propose au conseil de contracter un emprunt qui sera auto remboursé par le montant du loyer du logement (450 €).

Des demandes de prêts de 30 000 € ont été lancées auprès de plusieurs banques, au Crédit Agricole il nous est proposé un taux de 4.69 % sur 6 ans, à la caisse des dépôts le même prêt avec un taux de 4.11 sur 6 ans.

En ce qui concerne la Caisse d'épargne, cette dernière décline, quand à Dexia elle ne répond plus.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux et note que le taux de la caisse des dépôts est le plus avantageux par rapport au crédit Agricole malgré qu'il soit assez haut.

Le conseil donne son accord à l'unanimité sur le choix d'un prêt de 30 000 € sur 6 ans auprès de la caisse des dépôts, et charge Monsieur le Maire a rédiger et signer tous les documents nécessaire pour cet réalisation.

Monsieur le Maire précise que ce logement n'est pas encore prêt et déjà une demande de réservation nous est faite. Je demande au conseil l'autorisation de répondre favorablement à cette demande avec un loyer d'un montant de 450 € au vue de la surface et du fait qu'il soit au 1^{er} étage, comme nous l'avions déterminer dernièrement, et la réalisation d'un bail locatif de 3 ans renouvelable.

Le conseil n'émet aucune objection, mais demande que le locataire puisse justifier d'un montant de ressource suffisant pour assurer le paiement du loyer, et qu'il y ai un état des lieux avant l'entrée du locataire.

Monsieur le Maire précise qu'il nous est possible d'avoir recours à une société qui puisse assurer le suivi de ce logement, état des lieux, suivi du loyer et le cas échéant l'expulsion du locataire. Cette société prend un pourcentage sur le loyer mais garantis ceux-ci.

Le conseil autorise monsieur le Maire à prendre contact avec cette société de façon qu'elle fasse une proposition intéressante pour cette location.

➤ **ACHAT DE LA PARCELLE E 663**

- Monsieur le Maire explique et détaille ce terrain en projetant un PowerPoint sur l'écran. Ce terrain se trouve à l'arrière du bâtiment « Hansart », sa superficie est de 1 ha 67 a 02 ca ; Le propriétaire est vendeur au prix de 10 € le m², prix que je n'ai pas réussi à négocier. Comme vous devez le savoir cette surface devra passer par la SAFER car en ce moment il y a recherche de terre en vue du canal. Sa situation au milieu du bourg fait

de ce terrain une opportunité d'urbanisation, le Notaire m'a recontacté car apparemment monsieur Hansart préférerait que ce soit la commune qui s'en porte acquéreur. Comme il avait été évoqué en commission d'aménagement du territoire que ce terrain pouvait être un plus en cas de reprise des bâtiments « Hansart » par une société qui souhaiterait s'agrandir, ou même si c'était la commune dans le cadre d'un aménagement d'ensemble pour la création d'une salle des fêtes par exemple, c'est pour cette raison que nous avons étudié cette proposition avec mes adjoints et voila ce que nous vous proposons.

■ Prix d'achat hors frais. 167 000 €

■ 190 000 € avec frais (estimation) car les frais ne sont pas encore fixés à cette étape du projet.

■ Financement ; fond propre 90 000 € Emprunt ; 100 000 €

■ Utilisation immédiate par la commune car le bord à route est viabilisé, donc pas de frais autre que le bornage On pourrait espérer vendre au prix possible de 40 €, car un terrain, du même style vient d'être vendu à 42 € le m², mais il faut faire des petites parcelles. Vente de 3 terrains de 800 m² rue de Voyennes Superficie totale de 2400 m² à 40 € = 96 000 €

■ Amortissement financier

■ La vente des parcelles va nous servir à équiper le reste de la rue de Voyennes en réseaux et va nous permettre de vendre les terrains restants. Je signale qu'une demande d'éclairage m'a été faite pour les enfants venant du lotissement vers l'arrêt bus du lycée qui est situé sur la place centrale.

Monsieur le Maire projette sur l'écran un plan d'aménagement de ce secteur, trois parcelles sont placées ainsi qu'un espace réservé à l'accès de la parcelle arrière pour l'aménagement futur.

Monsieur Chombart demande confirmation que l'argent de la vente des terrains servira bien à l'aménagement futur de la rue de Voyennes, et ceci dans la continuité du projet.

Monsieur le Maire dit que c'est bien son objectif et que le conseil décidera en temps et heures de l'attribution des fonds.

Monsieur Urbaniak Michel signale qu'il est dommage d'utiliser des fonds pour cet achat alors que nous avons des travaux de voirie à faire.

Monsieur le Maire rappelle l'opportunité et précise que c'est un roulement d'argent, avec la revente on permettra des travaux de voirie qui permettra de la revente de terrain et donc des futures constructions, donc des recettes supplémentaires dans la commune.

Plus de remarques, Il est passé au vote pour l'achat de cette parcelle suivant les conditions énoncées plus haut ,

Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 11 et 3 pouvoirs

Le conseil donne l'accord pour cet achat et étudie le plan de financement

Monsieur le Maire présente au conseil les différentes propositions pour un emprunt de 100 000 € sur 15 ans car c'est le maximum possible dans ce genre d'achat du fait de la revente de ces biens après.

■ Caisse d'Epargne, Décline ; Dexia, ne répond plus

■ Le Crédit Agricole fait deux propositions

■ Trimestriel = taux de **5.61 %** échéance trimestriel de 2476.13 € soit 9904.52/an

■ Annuelle = Taux de **5.72 %** annuité 10 108.74 €

- Caisse des dépôts, une seule proposition au taux de **4.51 %**

Monsieur le Maire précise que le montant de l'annuité n'a pas été fixé, le dossier ne peut être traité qu'après que ce conseil a donné son accord. Mais au vu des taux annoncés il n'y a pas photo, cette proposition est nettement meilleure.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour effectuer cet emprunt de 100 000 € au taux de 4.51 % auprès de la caisse des dépôts, et charge monsieur le Maire de rédiger les documents nécessaires à cette transaction.

➤ **BIENS SANS MAITRES**

- Monsieur le Maire présente sur écran les terrains qui sont présumés sans maître ; Il précise que nous avons déjà mis en place cette procédure pour les terrains rue du clos, Ce soir je vous demande l'autorisation de lancer une procédure de reprise d'un bien sans maître sur la parcelle « A 109 » rue de Nesle connue comme « l'espérance ». Cette propriété n'a plus de maître connu et la procédure permettra de retirer cette verrière de l'entrée du village. Je rappelle que la commission des impôts avait déjà émis cette reprise lors de sa réunion de 2009, nous avons été bloqués par le notaire à cette époque. Comme demandé lors de la réunion de la commission des impôts, il serait souhaitable de réaliser également la reprise des ruines de la rue de la cité « A 31, A 32 et A 227 » et celle de la sortie du village en direction de Nesle « F 511 et F 514 ».
- Je vous propose de lancer une même procédure de Biens Sans Maître sur ces propriétés et nous verrons ce qui en résultera.

Le conseil donne son accord à l'unanimité, et charge monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches pour mener à bien cette procédure.

➤ **LOGEMENT 25 GRANDE RUE A CANIZY**

- *Le logement grande rue à Canizy, jouxtant la salle de réunion vient de se libérer, une demande m'a été faite, son souhait de déménager est purement personnel, elle souhaite un bout de terrain. Le montant du loyer était de 450 €, suite à un dégrèvement causé par la proximité de la salle. Elle m'a dit ne pouvoir dépasser 380 €, elle paie 300 € en ce moment ?*
- *Je demande donc si le conseil ne s'oppose pas à cette remise en location, après quelques travaux de remise en état et si on en maintient le montant.*

Le conseil est majoritairement d'accord pour remettre ce logement en location, mais ne souhaite pas baisser davantage le montant du loyer, et désire faire comme pour celui du 3 rue du Calvaire, un suivi de la location, un état des lieux et la justification des ressources pour assurer le loyer.

Le montant sera donc de 450 € mensuel, indexé au taux du bâti annuellement avec bail locatif

➤ **EXUTOIRE DU FOSSE RUE DU CRAON**

- Nous avons réalisé l'amélioration de l'écoulement pluvial dans ce secteur par la pose d'une buse de 1000, maintenant les bords du fossé à la sortie de cette buse s'effondrent et présentent un risque d'éboulement pour les engins fermiers qui emprunte ce passage. J'ai vu avec le technicien de l'entreprise qui avait réalisé la sortie, la pose de blocs béton ou d'un voile béton coffré permettra de résoudre le problème et sécurisera l'endroit. Plusieurs devis ont été transmis, suivant le système choisi.
- Voile Béton tête ouvrage Hydraulique 9566.01 TTC
- Renforcement par stomos sur 6 ml 11382.76

La commission vous propose le voile Béton par coffrage, et nous avons la possibilité de nous placer sur le reste de l'enveloppe de subvention 2011 du CG, je vous demande l'autorisation d'y placer ce dossier. Les travaux seront planifiés en 2012.

Le conseil opte pour le voile Béton qui présente une fiabilité plus importante et aussi un cout moindre, et autorise monsieur le Maire à présenter ce dossier à la demande de subvention dans le cadre du C I D T du conseil général.

➤ **PRESERVATION DU PATRIMOINE COMMUNAL**

- Comme vous le savez, nous avons décidé de remettre en état nos reliures sur les registres d'état civil et en même temps de numériser ces registres par phasage. Voila deux années que nous faisons ce travail, tous les registres ont été reliés à neuf, il reste deux phases de numérisation. Un devis pour l'avant dernière phases (26 registres) vient de nous être remis, je rappelle que c'est du fonctionnement et aussi une dépense obligatoire, mais je préfère aviser le conseil de cette action.
- Le cout qui sera mis au prochain budget sera de 3130 € En 2013 ce sera la dernière tranche qui sera du même chiffrage Ensuite ce sera reliures des 3 registres tous les 10 ans avec mise sous CD
- Je proposerai au budget 2012 l'achat d'une armoire forte pour la protection de ces registres, qui sont du patrimoine communal cet achat sera de l'investissement et sujet à subvention. Pour le moment un seul devis nous a été remis.

➤ **MODIFICATIONS BUDGETAIRE**

- Comme je vous l'ai dit, l'entretien bâtiment cette année a été important et de ce fait le budget projeté n'a pas été suffisant. Il serait nécessaire de prendre dans les dépenses imprévues mais aussi de passer en investissement certains travaux;
- Je demande au conseil d'effectuer ces modifications.

■ **BUDGET COMMUNE:**

- -DF: 022 Dépenses imprévues > - 17 100
- -DI : Cpt 21 > Art 21318 > + 17 100

■ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

- -DF: 022 Dépenses imprévues> - 1 500
- -DF: Cpt 65 > Art 658 > + 1 500

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour effectuer ces modifications budgétaire.

➤ **PROJET VOYAGE SCOLAIRE**

- L'école Louis Sclavis ne part pas en classe de neige cette année mais en classe découverte de trois jours à Paris, le projet a été présenté en conseil d'école et il ne peut être présenté aux parents qu'après avoir été passé en conseil du fait du financement attendu. Monsieur le Maire présente au conseil le programme et les chiffres de cette sortie
- Cout par élève 169 € - Nombre d'élèves 48 - Nombre d'accompagnants 3 + la directrice
- 1 accompagnant payant 204 € - Transport 1875 € - Cout total: 10191 €.

Monsieur le Maire rappelle que la participation Commune lors des précédentes sortie était de 2 / 3 , 1 / 3 restant à la charge des parents. Il est présenté une simulation de ce financement sur la même base, le choix restant bien sur au conseil de décider le taux de participation, si participation il y a.

- Proposition $2/3 = (169 \times 48) + 1875 \times 2/3 + 204 = 6862 \text{ €}$ à la charge Communale
- Reste à charge parents, $(1875/48) + 169 \times 1/3 = 69.35 \text{ €}$ par enfant

Le Conseil entre en débat sur le réel attrait de cette sortie au vu du programme, il se demande si celui-ci serait intéressant pour les enfants. De plus le coût engendré pour un séjour si court n'est pas motivant.

Monsieur Urbaniak fait remarquer que dans la simulation le coût restant à charge des parents est de près de 70 € dans la condition ou tous les élèves partent.

Monsieur Godart précise au conseil qu'il s'agit d'un programme établi par l'enseignant dans le cadre de son projet scolaire et qu'il s'agit de programme fait par la ligue.

Monsieur Hansart dit être prêt à donner son accord dans la condition ou tous les élèves partent

Monsieur Godart précise qu'il n'est pas possible de laisser des enfants non partants, les autres collègues ne pourraient assurer la garde et de plus le travail scolaire de la classe qui part ne serait pas complet si tous ne partent pas

Le conseil n'est donc pas contre le fait de participer financièrement à cette sortie dans les conditions que :

Le projet lui soit présenté pour qu'il soit démontré le réel attrait pour les enfants,

Le nombre de parent donnant leur accord pour cette sortie soit au complet ou presque !

Monsieur le Maire transmettra à la directrice les remarques du conseil et le projet sera représenté lors d'un prochain conseil.

➤ CHARTRE E N T

- Depuis juillet 2009, la charte est en instance de signature, elle vient de nous être renvoyée pour être présenté au conseil de façon à m'autoriser à la signer. Le nombre d'élèves a été revu à la baisse car ce sont seulement ceux qui ont accès à l'E.N.T qui doivent être pris en compte. Le coût par élève est de 5.19 € Le cout par professeur est de 9 €. Soit 2 classes (50) élèves et 2 professeurs

➤ INFORMATIONS

- Tour de France 2012 !

Monsieur le Maire signale aux membres du conseil que le Tour de France pass cette année par Hombleux, la date prévues est le 5 Juillet à 15 h 03

- Le gouter offert aux aînés par le MAIRE ET LES ADJOINTS aura lieu le **Mercredi 14 Décembre à 14 h 30**
- Je rappelle que les feux de jardin ne sont pas interdits par moi mais **par arrêté préfectoral suivant le règlement sanitaire de Picardie et son article N° 84**, aucune autorisation ne serait donnée par moi pour ce genre de feu. Ne sont pas concernés les feux dans un petit incinérateur du moment où la fumée et les odeurs ne **perturbe pas le voisinage**

- FIN DE SEANCE: à